



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°2514-20151016-89685

COMMISSION D'EXAMEN

du :
16/10/2015

HIJOSA ET FILS
ZA CARAUD
N°12
09500 LA BASTIDE DE BOUSIGNAC

NOTIFICATION

du :
21/10/2015

SIREN : 494 288 780

DÉCISION	QUALIFICATION	VALIDITÉ
ATTRIBUTION	8611 Efficacité énergétique - "ECO Artisan®"	10/06/2019

Domaines :

- Pose de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur

MOTIVATION

L'entreprise ayant répondu aux attendus de la précédente notification, la Commission décide de reconduire la qualification à titre quadriennal.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général, dont certaines sont rappelées au verso de cette notification.

Par ordre du Président de la Commission d'Examen, le Délégué Régional, M. Yves CHATARD

*Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer l'entreprise sur les décisions de la commission.
Vous trouverez au verso, le rappel de certaines des dispositions du Règlement Général.*